

à une distance considérable dans le Saint-Laurent. Actuellement nous construisons un autre môle dans la rivière Saint-Charles et nous y formons un chenal par des travaux de dragage pour rendre possible un retour au quai. Cela va donner une place considérable.

Le second sous-chef du ministère me dit qu'au mois de juillet il y aura à ce nouveau quai de la place pour trois grands transatlantiques.

M. PRICE: Le Grand-Tronc-Pacifique, dit-on, sera terminé dans deux ou trois ans; s'il transporte tout le grain qu'il est censé devoir acheminer vers Québec, il est certain que les installations ne répondront pas aux besoins du trafic. Il faudra continuer d'améliorer le port. Le ministre pourrait-il me dire si le Gouvernement entend poursuivre les travaux d'améliorations entre Québec et Sillery, et me faire connaître ses intentions quant aux installations de tête de ligne—je veux parler de la voie ferrée entre l'emplacement actuel du pont et Québec même?

L'hon. M. PUGSLEY: La question que pose mon honorable ami est de celles qui regardent le ministre des Chemins de fer et des Canaux.

M. PRICE: Plairait-il au ministre de répondre à la première partie?

L'hon. M. PUGSLEY: Elle se rapporte entièrement au ministère des Chemins de fer et des Canaux en ce que les installations de tête de ligne à Québec feront partie du réseau du Transcontinental. Elle ne concerne donc pas le ministère des Travaux publics?

M. PRICE: Et les quais?

L'hon. M. PUGSLEY: Ils feront également partie du réseau du Transcontinental. C'est du moins ce que l'on prévoit; je ne saurais l'affirmer de façon positive.

M. PRICE: Ce doit être une entreprise formidable.

L'hon. M. PUGSLEY: Très importante. Je dois dire à l'honorable député que le Gouvernement ne perd pas de vue la question des installations de tête de ligne à Québec. Nous reconnaissons que ces installations sont indispensables aux ports de mer et qu'il est à souhaiter qu'elles soient prêtes, si toutefois la chose est possible, au moment où se terminera la construction du Transcontinental. A l'heure actuelle, la question des installations de tête de ligne à Québec est, de notre part, l'objet d'une étude très minutieuse, mais je ne suis pas en mesure de préciser ce que nous ferons.

Si mon honorable ami veut bien refaire sa question quand il s'agira d'examiner le budget du Transcontinental, je suis certain qu'il trouvera mon collègue des Chemins de fer en mesure de lui donner une réponse satisfaisante.

M. PRICE: Dans le cas où le ministre des Chemins de fer trouverait que ma question ne se rapporte au budget du Transcontinental, je suppose qu'il me sera permis de la refaire au ministre des Travaux publics?

Rivière Rouge.—Améliorations aux rapides Saint-André, \$600,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction d'écluses sur la rivière Rouge. Les rapides Saint-André, sur la rivière Rouge, sont situés à environ trente milles au nord de Winnipeg. On compte que la construction de ces écluses permettra aux navires qui font le trafic sur ce lac de 300 milles de longueur de se rendre jusqu'aux portes de Winnipeg. On prévoit qu'au cours du présent exercice, on dépensera \$600,000 pour les écluses et les portes, et que cette somme permettra de terminer les travaux.

M. BRADBURY: Le ministre voudra-t-il me dire si ce crédit comprend le coût du pont ou non?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

M. BRADBURY: J'aimerais savoir si on a fait quelque arrangement au sujet du raccordement du pont au chemin public. Il y a des établissements très importants des deux côtés de la rivière. J'ai par devers moi une lettre de la municipalité de Saint-André appelant mon attention sur ce que l'entreprise ne comprend pas le raccordement des chemins publics des deux côtés de la rivière. Le pont serait donc inutile, en tant que le trafic est concerné. Ceci est très important aux yeux des gens de l'endroit.

Au cours de la dernière campagne électorale, on a beaucoup parlé, des deux côtés de la rivière, de ce que le Gouvernement avait décidé de construire en cet endroit un pont de \$600,000 devant servir au trafic. Les municipalités m'apprennent qu'il a transpiré dernièrement que l'entreprise en question ne comprend pas les abords du pont. Le ministre a-t-il l'intention de se rendre au désir des gens à ce sujet?

L'hon. M. PUGSLEY: Quant à l'écluse, il sera nécessaire d'avoir un pont de service. Mais, pour accommoder la municipalité, le département a décidé d'élargir ce pont afin de l'utiliser en même temps comme chemin public.

Le département est d'avis que puisque ce pont doit servir à la municipalité, pourvu que nous l'élargissions, le moins que nous puissions demander à la municipalité, c'est qu'elle se chargeât de la construction des abords. A l'heure actuelle, il n'y a pas de pont, et il n'y en avait pas en cet endroit avant le commencement des travaux. Il me semble que si le Gouvernement permet